



Résumé d'entretien : Lisa Ducharme et Nathalie Vinette, Gendarmerie royale du Canada

Lisa Ducharme et Nathalie Vinette ont été interviewées par Gordon Cameron, Shantona Chaudhury, Yves Côté et Allison McMahon le 11 octobre 2022. Toute question concernant le présent résumé d'entretien doit être adressée à Allison McMahon.

Contexte

Lisa Ducharme est la directrice générale par intérim du Renseignement national de la Police fédérale (« **RNPF** ») de la Gendarmerie royale du Canada (« **GRC** »). Pendant le Convoi de la liberté, elle était la directrice du Renseignement stratégique, RNPF. Elle avait notamment pour responsabilité de superviser l'Équipe de renseignement sur la criminalité à caractère idéologique (« **ERCCI** »).

Nathalie Vinette est la dirigeante divisionnaire des Renseignements, Division nationale. À ce titre, elle supervise le Groupe des renseignements de protection (« **GRP** »). Le GRP a pour mandat de fournir des renseignements en temps opportun dans le cadre de missions de protection et de mener des enquêtes sur les menaces directes et indirectes envers des personnes protégées.

Pendant l'entretien, ce ne sont pas tous les documents mentionnés dans les notes de bas de page qui ont fait l'objet de discussion avec le groupe de témoins. Certains documents sont présentés à titre d'exemple et pour faciliter la compréhension du texte.

Équipe de renseignement sur la criminalité à caractère idéologique

M^{me} Ducharme a expliqué que le mandat de l'ERCCI est d'examiner les doléances idéologiques exprimées dans l'espace public qui pourraient constituer une menace envers la sécurité publique et la sécurité des agents. De telles doléances peuvent provenir de divers acteurs, notamment d'ethnonationalistes, d'anarchistes, de militants anti-LGBTQ et d'environnementalistes. Selon M^{me} Ducharme, l'ERCCI commencera à surveiller une situation lorsqu'une menace à l'ordre moral établi dans la société est détectée, puisque cela pourrait mener à des activités plus sérieuses qui constituent une menace envers la sécurité ou à des actes criminels. L'ERCCI s'appuie sur les définitions du *Code criminel* et l'alinéa 2c) de la *Loi sur le SCRS* pour guider ses interventions à l'égard de ce qui constitue des actes criminels ou des menaces. En présence d'un élément de criminalité, la recherche de renseignements deviendra plus pointue.

M^{me} Ducharme a expliqué que le rôle de l'ERCCI est d'avertir les autorités compétentes des menaces idéologiques détectées qui pourraient avoir des conséquences sur la sécurité publique ou la sécurité des agents. Elle doit également produire des renseignements stratégiques connexes et interpréter l'information. Par exemple, pendant le Convoi, l'ERCCI a donné des indications sur le sens et le contexte de symboles arborés



par certains manifestants (p. ex., l'insigne du groupe Diagonon, le groupe Three Percenters et le groupe Proforma).

Lorsque l'ERCCI apprend qu'une menace pourrait être mise à exécution ou qu'un acte criminel pourrait être posé, elle avertira immédiatement le service de police compétent et la Sécurité nationale de la Police fédérale (« **SNPF** »). Elle le fera, qu'elle considère ou non que l'acte criminel constitue une menace envers la sécurité nationale du Canada, au sens de l'alinéa 2c) de la *Loi sur le SCRS*.

Évaluations stratégiques du panorama de la menace au pays

M^{me} Ducharme a déclaré que l'un des produits de renseignements qu'élabore l'ERCCI est l'évaluation stratégique du panorama de la menace au pays, qui est un résumé mensuel des renseignements sur les questions liées à l'ordre public au Canada susceptibles d'entraîner des répercussions à l'échelle nationale. Lorsqu'elle prépare une telle évaluation, l'ERCCI recueille des données auprès de chaque section divisionnaire du renseignement de la GRC sur des événements liés à une idéologie qui sont survenus dans une province en question. Selon les résultats de l'évaluation à ce jour, la nature de l'activité idéologique varie d'une province à l'autre. Par exemple, les rapports de la Colombie-Britannique concerneront souvent les environnementalistes, alors qu'en Ontario, les menaces d'ethnonationalistes sont plus courantes.

Avis de menaces exceptionnelles

L'ERCCI produit également des avis de menace spécial (« **AMS** »). Il s'agit d'un produit de renseignements distinct que l'ERCCI publiera lorsqu'un événement ou une question nécessite un compte rendu immédiat. Lorsque l'événement est en cours, l'ERCCI publiera des mises à jour périodiques. Par exemple, plusieurs AMS ont été publiés pendant les élections générales de 2021.

M^{me} Ducharme a expliqué que lorsque l'ERCCI prépare un AMS, elle s'appuie sur une diversité de sources, dont les rapports de situation de la Division nationale, les rapports du projet Hendon [dont il est question ci-après] et des renseignements de source ouverte. Contrairement aux rapports de situation, dans les AMS, l'ERCCI utilise des renseignements bruts et les traite pour donner du contexte, démontrer la pertinence et fournir des évaluations. Il s'agit de documents prospectifs qui déterminent ce à quoi s'attendre à l'avenir. Les AMS ne sont pas publiés chaque jour, car ils nécessitent une analyse des tendances émergentes.

Mme Ducharme a indiqué que le premier AMS concernant le Convoi, publié le 25 janvier 2022, l'a été en raison de la hausse marquée de la somme d'argent amassée



sur la plateforme GoFundMe¹ et du fait que des convois se formaient un peu partout au pays. À ce moment-là, l'intention des manifestants de se rendre à Ottawa était claire.

Diffusion des avis de menaces exceptionnelles

M^{me} Ducharme a expliqué que les AMS sont largement diffusés au sein de la GRC, y compris à la direction, aux officiers responsables des enquêtes criminelles, aux dirigeants divisionnaires des Renseignements et aux membres de la Section divisionnaire des analyses criminelles, entre autres. Ces avis sont aussi transmis à des partenaires externes dans le domaine du renseignement, notamment le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (« **CIET** »), et d'autres ministères fédéraux, dont le Bureau du Conseil privé (« **BCP** »).

M^{me} Ducharme a noté que, pendant que le convoi était présent, un certain nombre de nouveaux ministères fédéraux ont été ajoutés à la liste de diffusion, notamment le Centre des opérations du gouvernement, le ministère de la Défense nationale (« **MDN** ») et les Forces armées canadiennes. Le nombre de personnes recevant des AMS dans chaque ministère a également augmenté. M^{me} Ducharme a indiqué que, lorsqu'une nouvelle adresse était ajoutée à la liste de diffusion, l'ERCCI envoyait à ce destinataire tous les avis antérieurs afin qu'il soit à jour.

M^{me} Ducharme a indiqué que le Service de police d'Ottawa (« **SPO** ») et la Police provinciale de l'Ontario (« **PPO** ») ne figuraient pas sur la liste de diffusion des AMS du gouvernement fédéral, mais que les avis étaient délibérément rédigés de façon à rendre possible (selon les sources utilisées) leur diffusion élargie à tous les partenaires d'application de la loi et que cela était indiqué dans les courriels envoyés. Les divisions de la GRC transmettent souvent les AMS aux autres forces de police dans leur région, de sorte que la Division nationale ou la Division O aurait pu transmettre les AMS au SPO et à la PPO. M^{me} Ducharme a aussi indiqué que les AMS sont rédigés à l'intention des décideurs afin d'appuyer la prise de décisions stratégiques. Par conséquent, ces avis pourraient s'avérer moins utiles à des forces de police locales comme le SPO, dont les tâches requièrent des renseignements à la minute près sur la situation sur le terrain, qui seraient plutôt trouvés dans les rapports de situation et de renseignements opérationnels et tactiques.

Évaluation du Convoi de la liberté

M^{me} Ducharme a déclaré que l'ERCCI avait indiqué que les manifestants allaient rester à Ottawa pour une longue période, selon les publications faites sur les médias sociaux, ce qui comprend des renseignements sur des personnes qui allaient apporter des bidons d'essence et des tentes. Elle a expliqué que la principale préoccupation de l'ERCCI ne

¹ PB.NSC.CAN.00000520_REL.0001. Ce document n'a pas été mentionné pendant l'entretien.



concernait pas la durée de la manifestation, mais plutôt les menaces que celle-ci créait pour la sécurité publique ou l'ordre public, conformément à son mandat. L'ERCCI avait recensé des risques pour la sécurité publique, notamment la possibilité de conflits entre des manifestants et des contre-manifestants; le transport de bidons d'essence par des manifestants; le blocage de la rue Wellington; et l'incitation à la haine.

Selon M^{me} Ducharme, l'ERCCI faisait connaître tout élément que l'Équipe considérait comme un risque possible pour l'ordre public ou la sécurité publique dans le contexte de la présence du Convoi de la liberté, notamment :

- la présence de machinerie lourde;
- l'utilisation possible de camions comme une arme;
- le montant d'argent recueilli au moyen de la plateforme GoFundMe;
- la présence de symboles haineux.

Pendant la présence du convoi, l'ERCCI a reçu des questions de représentants fédéraux qui souhaitaient obtenir de l'information sur certaines organisations qui y participaient (p. ex. les groupes « Les trois pour cent », Pro Forma et Diagonal). En réponse à ces demandes de renseignements, l'ERCCI a fourni une évaluation de la menace concernant les types de groupes qui se côtoyaient sur le terrain. M^{me} Ducharme a précisé que les évaluations figurant dans les AMS de l'ERCCI ne portaient pas sur les personnes, mais plutôt sur les environnements, l'atmosphère ou les mouvements idéologiques.

Lorsqu'on lui a demandé s'il existait un lien entre l'attaque du 6 janvier menée contre le Capitole aux États-Unis et le Convoi de la liberté, M^{me} Ducharme a déclaré qu'il s'agissait de deux événements qui se situent sur le continuum du discours antigouvernemental, lequel devient de plus en plus violent. En outre, certains acteurs ont tiré parti des deux événements pour réaliser un bénéfice financier. Toutefois, l'ERCCI évalue que ces deux événements ont été motivés par des idéologies différentes.

M^{me} Ducharme a aussi précisé que l'ERCCI ne fait pas d'évaluation de la menace et des risques (comme le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (« **CIET** »)), mais fait plutôt rapport à d'autres organismes sur les tendances que l'équipe repère, lesquels peuvent évaluer les risques associés à ces tendances. Pendant la présence du convoi, l'ERCCI a visé à fournir un exposé équilibré de sa connaissance de la situation à ce moment et une évaluation de son degré de gravité.

Projet Hendon

M^{me} Vinette a expliqué que le projet Hendon est un groupe de travail formé par la PPO afin de faciliter le partage de renseignements entre les services de police. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois en 2020 dans le cadre de la manifestation des Wet'suwet'en [contre la mise en place du gazoduc de Coastal GasLink en Colombie-Britannique]. Les participants incluent la GRC, la police provinciale et la police locale. La PPO utilise l'information fournie au projet Hendon pour produire des rapports de renseignement (« **rapports Hendon** »).



M^{me} Ducharme a fait savoir que le but du projet Hendon, selon son mandat, est « de fournir une connaissance de la situation quant aux menaces susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ordre public et la sécurité publique à l'échelle nationale. » M^{me} Ducharme a indiqué qu'outre leurs rapports, les participants du projet Hendon échangent des renseignements par courriel et dans le cadre de téléconférences ou de réunions Microsoft Teams quotidiennes.

M^{mes} Vinette et Ducharme ont expliqué que les rapports Hendon sont une source de renseignements qu'elles utilisent dans leur travail. Selon M^{me} Vinette, le GRP passe en revue les rapports Hendon et en tire des renseignements sur des menaces contre les personnes protégées [personnes visées par le mandat de protection de la GRC], qui sont ensuite utilisés dans les bulletins de renseignement du GRP, accompagnés des mises en garde et de l'indication de la source des informations comme il se doit. Cela dit, elle a précisé qu'il ne s'agissait que d'une source de renseignements parmi tant d'autres.

De même, M^{me} Ducharme a dit que l'ERCCI utilise parfois les rapports Hendon comme source de renseignements factuels pour préparer les avis de menaces exceptionnelles. Elle a expliqué que l'ERCCI effectue sa propre collecte de renseignements et les évalue en utilisant son expertise spécialisée. M^{me} Ducharme a indiqué que l'ERCCI n'a pas transmis de renseignements de source unique comme le projet Hendon. On y prépare plutôt des documents d'information à partir d'une panoplie de sources.

Groupe mixte du renseignement

M^{me} Vinette a indiqué qu'elle a dirigé la mise en place du Groupe du renseignement combiné. Elle a reçu comme directive de former le Groupe du renseignement combiné le 26 janvier, a envoyé des invitations à se joindre au Groupe aux organismes partenaires le 27 janvier, et a commencé la tenue de séances d'information horaires le 27 ou le 28 janvier.

Le du renseignement combiné se trouvait dans le Centre de commandement de la région de la capitale nationale (« **CCRCN** »). Les représentants des organismes partenaires se sont réunis dans une salle de conférence et ont communiqué des renseignements au fur et à mesure qu'ils en recevaient de leurs organismes respectifs. M^{me} Vinette a indiqué que les partenaires du Groupe du renseignement combiné incluaient le GRP, l'Unité du renseignement tactique et d'autres unités de la GRC comme la recherche tactique sur Internet en soutien aux opérations (RTISO), le Groupe d'évaluation des menaces de la Police fédérale (GEMPF), l'Analyse opérationnelle de la sécurité nationale de la Police fédérale, le Groupe divisionnaire des analyses criminelles (GDAC), ainsi que le SPO, la PPO, le Service de police de la Ville de Gatineau, la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le MDN, le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** »), l'Agence des services frontaliers du Canada (« **ASFC** ») et le SPP.

M^{me} Vinette a mentionné qu'elle a collaboré quotidiennement avec le sergent du SPO Chris Kiez, le gendarme George Bouris et le gendarme Stephane Quesnel au CCRCN. Elle a souligné que ses partenaires du SPO s'inquiétaient des risques de sécurité pour la



collectivité. Cela dit, elle n'était pas certaine qu'ils craignent que le convoi risque de devenir une occupation.

INTERSECT

M^{me} Vinette a expliqué que INTERSECT est un organisme de partage de renseignements composé d'agents d'application de la loi et de premiers répondants. Puisqu'il rejoint un plus vaste groupe de destinataires [y compris des premiers répondants, à titre d'exemple] que les autres groupes d'échange de renseignements, seuls des renseignements ayant une classification de sécurité peu élevée peuvent y être transmis.

La règle des tiers

M^{me} Ducharme a expliqué que l'information provenant d'une agence de renseignements peut uniquement être transmise à l'agence destinataire et à personne d'autre sans l'autorisation de l'agence d'origine. Il s'agit de la « règle des tiers ». M^{me} Ducharme a indiqué que cette règle est nécessaire au maintien de la confiance au sein de la collectivité du renseignement.

M^{me} Ducharme a expliqué qu'avant que l'ERCCI ne transmette un produit du renseignement au sein ou à l'extérieur de la GRC, le produit était envoyé à la SNPF pour examen afin de confirmer que l'information divulguée n'aurait aucune incidence sur les enquêtes en cours.

Recommandations en matière de politique

Le procureur de la Commission demande quelles leçons peuvent être tirées de l'expérience du convoi.

M^{me} Vinette a expliqué qu'avec le recul, elle croit que le GMR aurait dû voir le jour plus tôt puisqu'il y avait des indices annonciateurs de la taille et de l'ampleur potentielle du convoi (surtout à la lumière des fonds recueillis par GoFundMe). Elle a également indiqué que, avant de mettre en place la structure de commandement Or-Argent-Bronze, il aurait été utile de faire des exercices sur table afin de définir le rôle de chaque organisme de renseignement afin de réduire au minimum le chevauchement de leurs activités. Elle a indiqué qu'il serait bon d'établir au préalable un plan pour regrouper les différents membres de la collectivité du renseignement advenant une situation de crise.

M^{me} Ducharme a dit que le convoi a mis en évidence les problèmes de coordination de la production et de la diffusion de renseignements au niveau fédéral. Elle a décrit le tout comme une « surcharge d'information » où beaucoup de ministères produisent leurs propres produits du renseignement à partir du même bassin d'information. M^{me} Ducharme a souligné que cela complique la gestion des flux d'information. Elle a suggéré la mise en place d'un organisme central pour coordonner la circulation de l'information et regrouper les produits du renseignement qui existent avant d'informer les cadres supérieurs du gouvernement.